

**DEC220568DR02**

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Demey aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 nommant M. Thomas Prémat directeur de l'unité UMR8249 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08/09/2021 ;

Considérant que Mme Emmanuelle Demey a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et par l'Institut Curie les 28 et 30/01/2009 et du 10/03/2009 au 13/03/2009 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Emmanuelle Demey, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau à compter du 01/01/2022.

Mme Emmanuelle Demey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle Demey est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

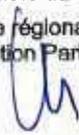
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2022

  
Le directeur de l'unité de l'UMR8249  
Thomas Prémat

Visa du Directeur de l'ESPCI 

Visa de la déléguée régionale du CNRS de Paris-Centre  
Véronique DeBisschop

  
La déléguée régionale pour la  
circonscription Paris-Centre

**Véronique DEBISSCHOP**